

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

Le 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents (10) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, NEEL Romain, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GRANGER Nicolas, GUYARD Anita, Lecompte Julien

Absents excusés : THERIAU Mickael, HAVARD Jessica, LESAVOUREY Cyril, FOUASSIER Solenne

Secrétaire de séance : LECARPENTIER Raphael

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 avril 2023
2. Choix architecte épicerie
3. Demande de subvention comice
4. Modification de temps horaire du poste d'un agent
5. Création d'un nouveau poste
6. Aide la destruction nid de frelon
7. Correspondant incendie et secours
8. Loyer pavillon
9. Retrait DIA
10. Remplacement monsieur Foret commission
11. Questions diverses

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 21/04/2023

Il est demandé de modifier sur le compte rendu du 21 avril 2023 au point numéro 2 de rajouter le mot une mise à jour et de noter le choix final de l'entreprise retenue par vote à l'unanimité Du Conseil l'entreprise Marcadet pour les travaux de plomberie et d'électricité

2 - Choix architecte épicerie

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'à ce jour elle n'a pas reçu la dernière proposition du 2 -ème architecte.

Il a été contacté récemment et lui a demandé d'attendre début juin pour pouvoir présenter son projet Madame le maire informe le Conseil que le choix de l'architecte se fera début juin dès réception des 2 dossiers elle informe aussi que Mr Salin est intervenu pour terrasser le terrain de l'épicerie pour un montant de 2395€ HT l'écoulement pluvial a aussi été renouvelé vu son mauvais fonctionnement.

Arrivé de Mr LECOMPTE Julien 20h15

3- Demande de subvention comice

Une demande de subvention du comice a été demandée il a été proposé comme l'année 2022 de subventionner le comice à hauteur de 100€ Madame le maire rappelle que le comice cette année aura lieu le 17 juin au terrain de foot du Pas

Il est décidé à la majorité d'attribuer une subvention exceptionnelle au comice agricoles du pays d'Ambrières d'un montant de 100€ pour les années suivantes le comice devra remplir un dossier de demande de subvention en début d'année comme toute association.

Délibération n°2023-33

4- Modification de temps horaire du poste d'un agent

Le poste existant sera à compter du 1 septembre 2023 un emploi permanent à temps non complet à raison de 11, 78 h hebdomadaire alors qu'avant il était de 11,99 h la période de ménage à la mairie et les carreaux de la salle des fêtes est enlevé sur ce poste hebdomadaire. Madame le maire informe que l'agent en place sur ce poste a demandé à ne plus effectuer le ménage à la mairie pour se préserver et se concentrer sur la garderie.

L'ensemble du Conseil municipal à l'unanimité autorise à modifier le temps horaire de ce poste

Délibération n°2023-34

5- création d'un nouveau poste

IL est proposé de créer à compter du 1 septembre 2023 un emploi permanent à temps non complet à raison de 10,07 h au lieu de 7,87 h hebdomadaires pour un agent technique polyvalent en charge de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire ainsi que du ménage de la mairie et les carreaux de la salle des fêtes en effet un agent nous quitte à la fin de l'année scolaire le recrutement est en cours 3 personnes se sont présentées pour le poste, elles seront prochainement rencontrées. Madame le maire informe aussi que Maine atelier ne sera plus sollicité pour l'entretien des vitres de la salle et de la mairie.

L'ensemble du Conseil municipal à l'unanimité autorise à créer ce nouveau poste

Délibération n°2023-35

6- Aide la destruction nid de frelon

Madame le maire propose de renouveler l'aide à la destruction des nids de frelons et les informe que 6 demandes ont été faites l'année passée.

Les personnes concernées seront les propriétaires et locataires de terrains bâtis et non bâtis sur la commune cette subvention sera de 50% du montant TTC de la facture dans la limite de 100€ TTC du montant pour la destruction des nids de frelons avec adresse du lieu où l'intervention a été faite.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la reconduction de cette aide à la destruction des nids de frelon.

Délibération n°2023-36

7- correspondant incendie secours

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il doit être mis en place un référent incendie secours dans le cadre de ces missions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et du Conseil municipal le correspondant incendie et secours peut sous l'autorité du maire.

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés conventions et documents opérationnels administratifs et techniques du service local incendie et de secours qui relève de sa commune
- Mettre en œuvre les actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune au risque majeur et aux mesures de sauvetage
- S'assurer de la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventives
- Contribuer à la définition et à la gestion de la défense extérieure de la commune contre l'incendie
- Informer périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence

Après réflexion sachant que Monsieur Lecarpentier Raphaël est nommé correspondant sécurité routière il serait bien qu'il soit aussi correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour que Monsieur Lecarpentier Raphaël soit nommé correspondant incendie secours.

Délibération n°2023-37

8- loyer pavillon

Madame le maire propose de délibérer sur un montant de loyer qui sera appliqué pour la location des 2 pavillons sachant que ceux-ci ont une superficie de 96 m² environ et à basse consommation énergétique.

Le Conseil municipal propose une fourchette entre 610 et 630€ après passage au vote il a été constaté à la fermeture de la séance que le vote à l'unanimité n'a pas été Absolu.

Au nombre de conseillers présents, Madame le maire propose de revoter les loyers au prochain conseil municipal.

9-retrait DIA

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu un courrier en date du 28 avril 2023 du contrôle de l'égalité sur l'exercice du droit de préemption urbain.

Le service l'informe que nous ne pouvons pas préempter sur la parcelle cadastrée section F 441 et 506 rue Des sentiers la décision de préemption doit être justifiée par l'existence matérielle d'un projet existant au jour de son exercice, mais malheureusement à part des projets sur cette parcelle l'ensemble du Conseil municipal n'avait rien de concret en amont à proposer de bien d'utilité publique

Madame le maire demande de délibérer pour un retrait de DIA sur cette parcelle comme le service de contrôle de l'égalité lui a demandé pour pouvoir annuler l'ancienne délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise l'annulation de la DIA 5317624-0001

Délibération n°2023-38

10- remplacement monsieur Forêt commission

À la suite du départ de monsieur forêt du Conseil municipal il est proposé de le remplacer en tant que suppléant au SIAEP ainsi qu'en commission solidarité et cadres de vie

Monsieur Jacky GRINENWALD se propose d'être suppléant au SIAEP Madame Guyard Anita ce propose d'être remplaçante à la commission solidarité et monsieur GOUSSIN Gaétan se propose d'être remplaçant à la commission cadre de vie

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces décisions

Délibération n°2023-39

11- question diverses

- Madame le maire informe qu'elle a reçu une lettre de monsieur Douillet s'inquiétant sur les problématiques de la commune, sur la sécurité routière rue de Normandie ainsi que sur la stabilité et réouverture de la supérette. Après échange il est proposé à Monsieur Douillet de rencontrer l'ensemble de l'équipe municipale et de l'informer par courrier des dossiers en cours.

- Madame le maire informe qu'elle a reçu une demande de Madame Moriceau présidente du club. Elle demande la gratuité de la salle pour le club pour une activité florale deux mardis dans l'année ? L'ensemble du Conseil municipal autorise le club à utiliser cette salle pour ces 2 activités à titre gratuit pour cette année uniquement.

- Madame le maire informe que Mr Ravé Patrice prend sa retraite d'agriculteurs à la fin de l'année et demande que le fermage soit transféré à sa femme. Une session de terrain entre époux va être autorisé.

- Madame le maire informe qu'une réunion le 9 juin sera programmée pour la nomination des conseillers afin de participer aux élections des sénatoriales.

- Madame le maire informe qu'une subvention de 500 euros du bassin de vie d'Ambrières a été accordé à la commune pour le comptage des choucas par MNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08

Le secrétaire

Le Maire